Assemblée parlementaire de la Francophonie
Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

Réunion du Réseau des femmes parlementaires et du Réseau des jeunes parlementaires de l'APF
Assemblée nationale du Québec, Québec

- **Objectif(s) :**
  - Présidence au **Réseau des femmes parlementaires**
  - Participation au **Réseau des jeunes parlementaires** en qualité de rapporteur
- **Lien avec les compétences de la Communauté française :**
  - Egalité entre les femmes et les hommes
  - Francophonie et diplomatie parlementaire
- **Date(s):** 19-22 mai 2025
- **Composition de la délégation :**

Parlementaire(s) :
- Mme Viviane Teitelbaum, sénatrice, présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF
- M. Loris Resinelli, député, rapporteur du Réseau des jeunes parlementaires

Autre(s) :
1 agent parlementaire

- **Coût** :

Transport	*12.754€*
Hébergement (et frais sur place)	*3.536,29€*
Total :	*16.154,58€*

- **Mode de transport** : avion
- **Compensation carbone**[1] : 15,04 t CO2e

[1] ***https://www.greentripper.org/fr*** *plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages*

- **Rapport :**

A. Réunion du Réseau des femmes parlementaires

Le Réseau des femmes parlementaires s'est réuni les mardi 20 et mercredi 21 mai 2025 à Québec (Québec) sous la présidence de **Mme Viviane Teitelbaum**.

Après avoir adopté son ordre du jour et le relevé de décisions de la réunion du 6 juillet 2024 qui s'était tenue à Montréal (Québec), le Réseau a pris acte de la nouvelle composition du Comité directeur. À cet égard, les membres du Réseau des femmes parlementaires ont salué la reconduction de **Mmes Marie-France Lalonde** pour la section du Canada et **Lucille Collard** pour la section de l'Ontario, et ont félicité l'arrivée de **Mme Ndèye Fatou Mané** pour la section du Sénégal.

4. Compte-rendu du Réseau et rapport d'activité (juillet 2024 – mai 2025)

Le Réseau a également adopté le projet de compte rendu de la réunion du 6 juillet 2024, soumis par **Mme Viviane Teitelbaum**. La sénatrice belge a ensuite présenté le Rapport d'activité de juillet 2024 à mai 2025 du Réseau. Ce rapport met en évidence la conduite de trois actions de coopération et de deux représentations à des conférences internationales.

S'agissant des actions de coopération, un séminaire sur la budgétisation sensible au genre a été mené au Gabon à un moment stratégique, juste avant l'examen de la loi de finances par le Parlement de transition gabonais, permettant aux parlementaires gabonais de se familiariser avec la matière. La deuxième action de coopération est l'organisation, à Paris, du 6e atelier de leadership des femmes parlementaires, misant sur l'optimisation des aptitudes individuelles des femmes parlementaires et sur l'acquisition de compétences dans la défense des droits des femmes. A l'occasion de la 69e édition de la Commission de la condition de la femme (CCF) de l'ONU, le Réseau des femmes a organisé un atelier francophone sur la parité comme principe universel. En marge de la Commission, **Mme Viviane Teitelbaum** a présidé le caucus des femmes parlementaires francophones, lors duquel plus de vingt parlementaires actives dans la défense des droits des femmes se sont réunies pour échanger sur différents thèmes tels que l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), les violences domestiques subies par les femmes, la sécurité des femmes et des filles dans les zones de conflits, la budgétisation sensible au genre, et les mariages précoces des filles.

Concernant les participations à des conférences internationales, la présidente du Réseau des femmes **Mme Teitelbaum**, la première Vice-présidente **Mme Lydienne Epoube**, députée camerounaise, et Mme Laurence Bassin, députée du Grand Conseil de Vaud, ont participé en novembre 2024 au colloque international de regards de femmes sur la parité comme levier transformateur des politiques publiques. Les trois panels de ce colloque portaient sur la culture de l'égalité via la parité au cœur de la prise de décision, sur la culture de l'égalité via la parité politique, et sur la culture de l'égalité via les politiques publiques d'éducation. En avril 2025, la députée du Cambodge **Mme Samvada Kheng** a participé au forum des femmes parlementaires de l'Union Interparlementaire (UIP) et à une réunion-débat sur le thème « Que peut-on apprendre des forums et réseaux mondiaux de femmes en politique ? ».

La présidente du Réseau, **Mme Viviane Teitelbaum**, a mis en avant l'adoption du cadre législatif relatif à la budgétisation sensible au genre et a salué la progression de la représentation féminine au sein du bureau de l'APF, désormais composé de 11 femmes sur 33

membres, suite à la nomination de **Mme Latifa Lablih** (section du Maroc) comme seconde représentante du Réseau des femmes parlementaires auprès du bureau de l'APF.

Le rapport d'activité du Réseau a ensuite été adopté.

5. Présentation des projets de rapport

5.1. Proposition de résolution à la suite du rapport sur la protection des femmes et des filles dans les conflits armés

Une discussion a eu lieu sur une résolution présentée par **Mme Chantal Soucy**, députée du Québec, à la suite de son rapport relatif à la protection des femmes et des filles dans les conflits armés. A partir de constats alarmants, notamment la forte augmentation du nombre de femmes tuées et de cas de violences sexuelles en 2023, la résolution rappelle l'existence de normes internationales comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Convention (IV) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et ses protocoles additionnels, et la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU pour les femmes, la paix et la sécurité (Résolution 1325). Le projet de résolution de Mme Soucy appelle les Etats à adopter des plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la Résolution 1325, à ratifier les instruments internationaux pertinents, à soutenir les victimes, et à garantir justice et réparation.

La version définitive de cette résolution sera soumise lors de la prochaine réunion du Réseau des femmes parlementaires, qui aura lieu le 10 juillet 2025 à Paris, en vue d'une adoption en plénière le 13 juillet 2025.

A cet égard, **Mme Viviane Teitelbaum** a salué les initiatives de Mme Amélia Lakrafi, récemment nommée déléguée générale de l'APF, visant à assurer la participation de femmes parlementaires aux missions diplomatiques de l'Assemblée, notamment à l'occasion de la mission au Rwanda et en République Démocratique du Congo (RDC) fin mai 2025.

5.2. Etat d'avancement du rapport sur les mesures réglementaires et législatives pour lutter contre la traite des personnes dans l'espace francophone

Le Réseau a entendu l'intervention de **Mme Lucille Collard**, députée de l'Ontario, concernant son rapport sur les mesures réglementaires et législatives pour lutter contre la traite des personnes dans l'espace francophone.

Ce rapport est divisé en trois grands axes : la prévention de la traite des personnes, le soutien aux victimes, et les poursuites judiciaires contre les auteurs de ces infractions, et met en évidence les politiques des onze sections de l'APF ayant répondu au questionnaire envoyé par la Rapporteure de l'Ontario. La sensibilisation du public est identifiée comme un pilier central des stratégies de prévention, avec des campagnes ciblant les jeunes, les parents, et dans des lieux clés comme les aéroports et les écoles. Le rapport met également en lumière divers services de soutien pour les victimes, inspirés de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, incluant des lignes d'assistance téléphonique, le financement de services de transition, un soutien psychologique et juridique, ainsi que la délivrance de permis de séjour. En matière de poursuites judiciaires, les législations s'inspirent d'instruments internationaux, notamment le Protocole de Palerme des Nations Unies. Des

peines plus sévères sont prévues par certaines juridictions pour les infractions impliquant des enfants, et certaines ont mis en place des unités spécialisées pour traiter ces affaires.

Le Réseau a adopté ce rapport. Une proposition de résolution sur le sujet sera dès lors présentée lors de la prochaine réunion du Réseau à Paris le 10 juillet 2025, pour approbation finale en séance plénière le 13 juillet 2025.

5.3. Etat d'avancement du rapport relatif aux droits patrimoniaux des femmes

Mme Marie-France Lalonde, députée canadienne, a présenté l'état d'avancement de son rapport relatif à l'accumulation du patrimoine chez les femmes francophones.

Ce projet de rapport synthétise les connaissances scientifiques disponibles sur le sujet, notamment les résultats de deux études sur le patrimoine familial des femmes menées au Canada et en Belgique. Il rend également compte des travaux du Groupe de travail du Réseau des femmes parlementaires de l'APF sur les droits patrimoniaux des femmes et l'accumulation de patrimoine. Quelques exemples d'engagements internationaux en faveur de l'égalité des genres dans la transmission du patrimoine familial, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les Objectifs de Développement Durable (ODD), la stratégie multipartite de l'ONU Femmes pour obtenir d'ici 2030 l'égalité devant la loi pour les femmes et les filles, ou encore la stratégie francophone pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, y sont présentés.

Maître Christine Morin, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Laval et spécialisée en droit de la famille et de la protection des personnes en situation de vulnérabilité, a développé les différents types d'unions conjugales existant au Québec. Elle a distingué le mariage, ouvert aux couples de même sexe et régi par le droit fédéral, l'union civile, en place depuis 2002 pour les couples de même ou de sexe différent, ainsi que l'union de fait, récemment dotée d'un nouveau cadre juridique, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 30 juin 2025, visant à mieux protéger les femmes et les enfants. Cette Union maritale s'appliquera aux parents non-mariés d'un même enfant, et prévoit la création d'un patrimoine d'union parentale de même que l'ajout de protections en cas de décès ou de séparation des parents.

6. Proposition de nouveaux rapports

Mme Teitelbaum a invité les membres à faire des propositions de rapports pour la prochaine réunion.

Un rapport sur la parité 50/50, qui serait confié à la Rapporteure du Rwanda, a été évoqué, ainsi qu'un rapport sur les reculs récemment observés dans le monde en matière de droits des femmes, qui sera porté par la section canadienne.

Mme Sophie Mette, députée française, a soumis deux propositions de thématiques en vue d'une éventuelle communication lors de la prochaine réunion du Réseau à Paris en juillet 2025, sous réserve de l'accord des membres. La première porte sur la place des femmes dans le secteur culturel, en soulignant certains reculs récents, comme au dernier festival de Cannes où des règles vestimentaires ciblant les actrices ont été dénoncées. La seconde aborde la question, encore émergente, de l'acceptabilité sociale de la ménopause, envisagée comme un enjeu de santé publique. Un échange s'en est suivi : certaines parlementaires ont souligné que

le sujet de la ménopause restait tabou dans plusieurs contextes nationaux, tandis que d'autres ont salué cette initiative comme pertinente et nécessaire. Il a été décidé que Mme Mette présentera à Paris les grandes lignes du thème qu'elle aura retenu.

7. Tour de table de chaque section sur l'état de la législation en faveur des femmes dans leur pays

Lors d'un tour de table, les parlementaires des différentes sections ont partagé les récentes avancées législatives adoptées en faveur des droits des femmes dans leurs pays.

7.1. Communication relative à l'inscription dans la Constitution française de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et proposition de résolution

La députée française **Mme Sophie Mette** a partagé une communication relative à l'inscription, le 8 mars 2024, dans la Constitution française, de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Cette communication retrace l'évolution du cadre légal de l'IVG en France depuis 1975, met en lumière les enjeux actuels d'accès à ce droit malgré sa légalisation, et justifie la nécessité de sa protection constitutionnelle face aux menaces réactionnaires observées à l'international. Il souligne également la portée symbolique et juridique de cette avancée, et appelle les Etats francophones à renforcer les droits sexuels et reproductifs des femmes.

Le Réseau a ensuite unanimement adopté la résolution présentée par **Mme Mette**, appelant les Etats francophones à dépénaliser l'avortement, à garantir un accès sûr, légal et gratuit aux soins de santé sexuelle et reproductive, à protéger les données personnelles des femmes concernées, et à envisager une reconnaissance constitutionnelle de ce droit fondamental. Cette résolution sera soumise au vote en séance plénière lors de la 50e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

7.2. Communication relative à l'apartheid fondé sur le sexe ou le genre des femmes et proposition de résolution

Mme Viviane Teitelbaum, présidente du Réseau, a brièvement présenté une proposition de résolution sur l'apartheid fondé sur le sexe ou le genre. La résolution dénonce les atteintes systématiques aux droits des femmes en Afghanistan depuis 2021 et appelle les Etats francophones à reconnaitre ce type d'oppression comme un crime contre l'humanité. Elle invite également à renforcer les outils juridiques internationaux en la matière, à soutenir les initiatives de la société civile et à rappeler l'importance du respect des engagements internationaux en faveur de l'égalité de genre.

Il a été proposé de présenter et discuter la proposition de résolution lors de la prochaine réunion du Réseau, qui aura lieu à Paris. La proposition fera l'objet d'un soutien des présidentes d'Assemblées, représentées par Madame Yaël Braun-Pivet.
Cela permettra aux nombreuses femmes parlementaires attendues à Paris de contribuer plus largement à l'élaboration de la proposition de résolution prévue pour adoption en séance plénière le 13 juillet. Le Réseau a donc renvoyé l'examen de cette résolution à la prochaine réunion, qui se tiendra à Paris le 10 juillet 2025.

7.3. Présentation du caucus des femmes de l'Assemblée nationale du Québec

La députée québécoise **Mme Chantal Soucy** a détaillé le caucus des femmes de l'Assemblée nationale du Québec. Il s'agit d'un espace de dialogue non partisan réunissant les élues de tous les partis politiques représentés au parlement québécois. Ce caucus a pour objectif de favoriser la solidarité entre les parlementaires autour des enjeux touchant les femmes et l'égalité des sexes. Il permet aux députées de collaborer, au-delà des lignes partisanes, pour faire avancer les dossier communs, échanger des expériences, et mieux faire entendre les voix des femmes à l'Assemblée. Le caucus joue également un rôle de sensibilisation et de relais auprès de la société civile, en soutenant des initiatives ou en organisant des rencontres avec des expertes, des groupes communautaires ou des institutions comme le Conseil du statut de la femme. Il contribue ainsi à renforcer la place et l'influence des femmes en politique tout en promouvant une culture parlementaire plus inclusive.

8. Présentation du Conseil du Statut de la femme par Mme Louise Cordeau, Présidente

Mme Louise Cordeau, Présidente du Conseil du Statut de la femme, a été invitée à présenter ce Conseil. Cet organisme, rattaché à la ministre responsable de la condition de la femme, conseille le gouvernement du Québec sur toutes les questions touchant l'égalité entre les femmes et les hommes, en formulant des recommandations basées sur des recherches rigoureuses, des analyses de données et des consultations. Mme Cordeau a expliqué que le Conseil du Statut de la femme agit à la fois comme observateur critique des politiques publiques et comme acteur de sensibilisation, en publiant des avis, des statistiques et des études sur des enjeux variés, allant de l'égalité économique aux violences faites aux femmes. Le Conseil intervient également dans le débat public afin d'influencer la législation, de faire avancer les droits des femmes et de contribuer à une société plus juste et équitable.

Mme Cordeau a également annoncé la création, à l'occasion du 19e Sommet de la Francophonie à Paris et Villers-Cotterêts, d'un Réseau francophone pour l'égalité et les droits des femmes. Ce partenariat, établi entre le Conseil du statut de la femme du Québec et le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes en France, vise à offrir un cadre de concertation et de coordination entre les instances consultatives œuvrant pour l'égalité femmes-hommes dans l'espace francophone. Soutenu par un financement de €100.000 de la part de la France, ce réseau, dont le secrétariat est basé à Québec, tiendra une réunion annuelle à partir de 2025, en marge des grands rendez-vous internationaux et francophones.

9. Questions diverses

Le Réseau a validé la question qui sera posée à la Secrétaire générale de la Francophonie lors de la session de juillet 2025. Celle-ci portera sur la lutte contre les violences sexuelles lors des conflits armés, ainsi que sur le rôle des femmes dans la résolution des conflits et les missions diplomatiques francophones.

10. Date et lieu de la prochaine réunion du Réseau

La prochaine réunion du Réseau aura lieu le jeudi 10 juillet 2025 à Paris (France).

B. Réunion des jeunes parlementaires

Une fois le relevé des décisions de la dernière réunion à Montréal adopté, le député canadien Joël Godin, Président de la Commission des Affaires Politiques (CAP) de l'APF, fit part de son souhait de donner de la place à la voix de la jeunesse et proposa de développer des collaborations sur des thèmes comme l'éthique et la déontologie parlementaires. Il invita les jeunes parlementaires à venir enrichir les débats de la CAP sur la protection des lanceurs d'alerte dans l'espace francophone lors de la 50ème session à Paris en juillet.

Politiques publiques mises en œuvre au bénéfice de la jeunesse

Un tour de table sur les politiques publiques favorables à la jeunesse dans chaque section de l'APF fut ensuite réalisé.
Le sénateur canadien Cormier fut le premier à prendre la parole au nom de la rapporteure Goodridge :

- Il existe 6 priorités du plan jeunesse du Canada en 2020 issu d'une convention nationale qui a réuni 5000 jeunes ;
- Stratégie emploi et compétence jeunesse ;
- Stage bilingue au gouvernement fédéral ;
- Stage horizon sciences : création d'emplois verts ;
- Programme pour la rencontre et l'entraide des jeunes autochtones ;
- 2021 : 1er rapport sur l'état de la jeunesse, le 2ème est prévu en 2025.

M. San présenta ensuite les politiques en faveur de la jeunesse au Cambodge :

- Politique nationale sur le développement de la jeunesse cambodgienne de 2011 ;
- Plan stratégique de la jeunesse 2023 ;
- Plan stratégique du développement de l'éducation 2024 ;
- Engagement des jeunes dans la politique climatique ;
- Les jeunes agissent dans l'observation électorale.

M. Resinelli réalisa à son tour un inventaire du paysage jeunesse en FWB

- Contexte budgétaire 2024 : enseignement + de 10M euros ;
- + de 14M d'investissement pour l'enfance et la jeunesse qui représente + de 20% de la population, soit près d'1M de personnes ;
- Chiffre préoccupant : 21% à Bruxelles et 17% en Wallonie d'enfants en situation de déprivation ;
- Préoccupation de la santé mentale des jeunes ;
- Décrets principaux lors de la précédente législature : éducation aux médias, prévention du cyberharcèlement, Education vie affective et sexuelle, repas sains dans les écoles ;
- La DPC ambitionne un focus transversal sur le bien-être des jeunes en partenariat avec tous les secteurs ;
- Soutient l'implémentation d'un service citoyen et la valorisation des acquis de l'expérience ;
- Réflexion en cours sur les rythmes scolaires journaliers ;
- Partie aide à la jeunesse : plan sur la réforme de l'aide à la jeunesse sur base d'études scientifiques ;

- Les majorités miroirs en Belgique aux différents niveaux de pouvoir favorisent le dialogue ;
- 4 politiques déjà approuvées lors de cette nouvelle législature :
    - Rapport sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur qui a donné jour à une résolution approuvée le 19 mai 2025 en commission,
    - Inclusion des jeunes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur donnera lieu à une résolution dans les prochaines semaines,
    - Politique de création d'au moins 5000 nouvelles places en crèche sur la législature,
    - Abaissement des droits d'enregistrement pour l'accès à une première habitation des jeunes entré en vigueur au 1er janvier 2025.

Pour le Nouveau-Brunswick, M. Leblanc mit les éléments suivants en exergue :

- 10% de députés ont moins de 40 ans ;
- Programme de petits déjeuners gratuits pour tous les jeunes en classe ;
- Lutte contre l'absentéisme en classe ;
- Création de 17.000 places en garderie ;
- Aide aux jeunes dans l'obtention d'une nouvelle maison ;
- Projet de loi qui va reconnaitre le statut d'artiste ;
- Régulation 8420 : lever les obstacles à l'accès à l'avortement ;
- Finance l'accès à la fertilité (fécondation in vitro).

Mme Blouin conclut le tour de table en présentant quelques points saillants de la politique québécoise en matière de jeunesse :

- Politique québécoise de la jeunesse de 2016 ;
- Place aux jeunes en région : faciliter leur intégration dans des municipalités régionales de comté ;
- Vox populi : ta démocratie à l'école, ce programme offre du soutien et de la formation aux écoles primaires et secondaires afin que leur conseil d'élèves soit une réussite ;
- Commission spéciale sur le temps d'écran.

Audition de la députée québécoise Amélie Dionne, Présidente de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes

Depuis que la faculté d'en créer a vu le jour en 1984, il s'agit de la 8ème commission spéciale. Ces dernières sont trans-partisanes puis dissoutes après le dépôt du rapport final. Elles se concentrent sur un enjeu de société et compte de 10 à 12 membres.
Les membres de la commission spéciale « temps d'écran » ont recueilli les points de vue des citoyens et l'expertise des spécialistes durant 1 an, même s'ils regrettent l'absence de Meta et Instagram qui ne sont pas venus témoigner en commission.
Ils ont visité 17 écoles dans 6 régions du Québec et ont eu recours à l'aide d'un facilitateur pour libérer la parole des jeunes. En parallèle, une consultation en ligne a récolté plus de 7000 contributions.
Les principaux constats de la commission sont les suivants :

- Lucidité des jeunes sur l'utilisation de leurs portables, conscients qu'ils y passent trop d'heures ;
- Interdiction des portables en classe, 78% des profs sont en faveur, mise en place dès septembre 2025 ;

- Augmentation des conflits parents-enfants liés à l'utilisation des portables (technoférence) ;
- Souhait d'un réveil collectif mondial ;
- Bienfaits : équilibre à atteindre, le numérique est présent partout, il ne faut pas tout bannir, conserver l'éducation numérique ;
- Faut-il imposer une majorité numérique pour accéder aux plateformes numériques (Tik tok, Instagram,…) ?

Le rapport final de la commission a été déposé le 30 mai 2025 assorti d'une cinquantaine de recommandations.

Durant l'échange subséquent, M. Resinelli salua l'intérêt de la présentation et de la thématique également prégnante en FWB avec une interdiction des portables à l'école qui entrera en œuvre à la rentrée 2026 et une discussion en cours sur la majorité numérique qui sera peut-être fixée à 15 ans.
Au Québec, il existe une interdiction de la publicité sur les jeunes de 13 ans et moins depuis 1978. M. Resinelli aimerait savoir comment cette dernière est mise en œuvre et si les GAFAM la respectent.
Il lui fut répondu que l'encadrement des influenceurs n'existait pas à l'époque mais que la loi est rédigée de façon assez large et permet d'encadrer les nouvelles formes de publicités.

Jeunesse et climat

Le point suivant de l'ordre du jour concernait la formation des jeunes parlementaires dans la lutte contre les changements climatiques et ainsi que l'effet des changements climatiques sur la paix et la sécurité. La thématique fut introduite par le Dr. Issa Bado, spécialiste en négociations internationales, environnement et développement durable à l'Institut francophone de développement durable (IFDD), responsable de l'appui aux pays francophones pour le développement durable et la transition énergétique.
Il réalisa la synthèse suivante :

1. *Situation de changement climatique : que dit la science*

Lié à l'action de l'homme qui a donc les capacités pour inverser la tendance.
Les changements climatiques concernent économie, justice sociale, droits de l'homme et sécurité.

2. *Quels sont les effets du changement climatique ?*

Tendance à la hausse des émissions des gaz à effet de serre.
60% des jeunes verront leur emploi menacé dans le futur.
2024 a été l'année la plus chaude.
Le continent africain est particulièrement affecté par le changement de précipitation. L'agriculture est impactée, entraînant un renforcement des inégalités sociales, une incidence sur la mobilité de la population ainsi que sur l'accès à l'emploi (l'agriculture étant la principale activité économique dans de nombreuses régions).
Les inondations en Asie et Pacifique deviennent des phénomènes extrêmes provoquant la relocalisation des populations et la mise en danger de la sécurité alimentaire.
Les canicules sont plus présentes en Europe, s'accompagnant d'un transfert de tempête de poussière de l'autre côté de la Méditerranée, vers la France, Espagne et Italie.

3. *Quelles sont les menaces indirectes sur la sécurité ?*

Les conséquences se manifestent au niveau global mais avec des effets au niveau local. Après l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, nous vivons maintenant une crise du multilatéralisme. Chaque Etat protège ses ressources. Il est à présent primordial de définir les mesures opérationnelles de l'Accord de Paris. L'adoption des contributions déterminées des Etats est une avancée en ce sens mais n'est pas suffisante.

Au niveau local, des communautés manquent de tout en raison de mauvaises récoltes liées au changement climatique. Le gouvernement doit alors fournit une aide alimentaire. Ces dépenses importantes imprévues contribuent à aggraver la dette des Etats concernés.

4. *Quels sont les leviers des parlementaires pour renforcer leur action en la matière ?*

Le Dr Bado évoqua tout d'abord le Corpus législatif de l'APF, soit une compilation de ressources technico-juridiques que l'APF met à la disposition de ses Parlements membres afin de les accompagner dans leurs travaux de production législative. Un premier corpus législatif sur les changements climatiques, élaboré avec le concours de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à travers son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a été adopté au début de l'année 2024.
IFDD soutient que la diplomatie parlementaire peut influencer les priorités de son pays.
On pense souvent que l'action pour le climat est sur le court terme et a besoin de beaucoup de financement. Or, c'est appuyer sur la transformation de l'économie qui influencera le climat.
Ex : la taxe carbone, la loi sur l'innovation climatique, le budget qui intègre les risques liés au changements climatiques ou encore l'engagement du secteur privé (montrer aux entrepreneurs ce qu'ils gagnent en adoptant des mesures de lutte contre le changement climatique).

Lors des échanges subséquents, M. Resinelli précisa que la thématique climat est systématiquement abordée par les jeunes qu'il rencontre car les conséquences présentes et futures les inquiètent. En tant que parlementaire, cette préoccupation est donc constamment dans son contrôle du gouvernement mais également dans chaque domaine de l'action publique qui doit comprendre un volet climatique. Il souhaite que les instances internationales travaillent plus largement sur la résilience et sur l'adaptation des populations aux changements.
Le Dr Bado souligna que nos communautés étaient déjà impactées par le changement climatique. Il s'agit donc de faire preuve de résilience et d'adaptation tout en travaillant sur le volet de l'atténuation.
M. Leblanc regretta une mise de côté de la question climatique à la suite de l'épidémie puis des problèmes économiques. Il nota un changement important dans l'électorat et dans les préoccupations des partis politiques.
Au Québec, une formation obligatoire sur les répercussions du changement climatique est dispensée aux 125 députés. En cas d'érosion côtière, le Québec est capable désormais de fournir une réaction de crise d'un niveau exceptionnel. En outre, un Bureau lutte à présent contre le travail en silo dans les thématiques liées au climat.
Au Nouveau Brunswick, c'est l'Institut Valorès qui étudie et lutte contre l'érosion des sols.
Enfin, M. Diabate présenta la situation en Côte d'Ivoire où la désertification provoque la raréfaction des terres de cultures et accroit le conflit entre cultivateurs et nomades. En outre, des quartiers entiers de villes côtières sont engloutis par la mer. Il évoqua brièvement le Projet ceinture verte d'Abidjan 2022, un effort mondial pour restaurer les terres dégradées et lutter contre la désertification, mis en avant notamment lors de la COP 15.

Employabilité de la jeunesse francophone

En l'absence de Mme Madwa-Nika Cadet, c'est Mme Blouin qui effectua la présentation du rapport de la section Québec consacré à l'employabilité et à la jeunesse. Elle souligna l'acuité particulière de la thématique en Afrique francophone et mentionna quelques bonnes pratiques telles que le programme Déclic de l'OIF visant à renforcer les compétences numériques des jeunes ou le Forem en Wallonie qui accompagne les jeunes sans emploi.
M. Resinelli lança une réflexion autour du repreneuriat en Wallonie où l'on constate de gros problème dans le secteur de l'agriculture concernant la reprise des petites entreprises familiales. Seul un tiers des structures indique avoir un repreneur. L'enjeu est de pérenniser ce modèle agricole et d'éviter les géants agro-alimentaires.

Le sénateur Cormier renchérit en soulignant que le problème existe au Canada aussi.
Il est donc proposé d'ajouter un volet « repreneuriat agricole » au rapport de Mme Cadet.
M. Diabate rappela que 75% de la population ivoirienne a moins de 35 ans et que le gouvernement a pris plusieurs initiales pour favoriser l'emploi des jeunes telles que des stages qualifiants, des initiative à l'entreprenariat ou encore l'école de la deuxième chance, un programme développé pour résorber les personnes sans emploi ou mal insérées.

Auditions
Afin d'alimenter et d'enrichir le rapport, deux auditions furent menées.

1. Pierre Graff, regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec

Il soutient 40 jeunes chambres de commerce en développant du contenu pour faire avancer des dossiers, notamment avec le Parlement.
L'Amérique du Nord est à la veille du plus grand transfert de richesses d'une génération à l'autre qui se conjugue avec à un manque criant de relais au vu la baisse de la démographie.
Les boomers qui doivent remettre leurs entreprises le font sous le manteau de crainte de perdre leurs employés et de créer de l'incertitude sur le marché.
Le concept d'intrapreneuriat fut également présenté. Il s'agit d'entreprendre sans porter les risques financiers. C'est une école de l'entreprenariat au sein même de l'entreprise. Si le prochain est un succès, il crée de la valeur ajoutée dans l'entreprise.

2. Frédérique Moisan, Pôle économie sociale

L'économie sociale au Québec c'est 11.200 entreprises et 220.000 emplois. Ce sont des entreprises collectives gouvernées collectivement qui répondent à des besoins sociaux.
Le programme SISMIC est un incubateur d'entreprises collectives pour les jeunes. Il soutient les jeunes de 18 à 35 ans pour monter leur modèle d'affaires à partir de leurs idées.
Il éduque et sensibilise également les jeunes à l'économie sociale en donnant des formations en classe.
Ex de projets en vie accompagnés par SISMIC :

- Mycosphaera, précurseur dans la protection des champignons
- Réforme, module 3D pour l'éducation à la sexualité

Discussions
M. Resinelli précisa qu'en Wallonie, le tissu de l'économie sociale est fortement soutenu par les autorités par le biais d'une subsidiation. L'entreprise se développe ensuite et vole de ses propres ailes.
Au Québec y a une loi depuis 2013 reconnaissant le rôle de l'économie sociale dans l'économie. Ils sont également financés par le ministère ou encore par la Ville de Québec. Les projets doivent développer un volet marchand pour s'assurer une autonomie financière dans le moyen terme.
Au Québec, risque que les entreprises soient achetées par les USA, passent par une cure de minceur et voient une grosse perte d'emplois. Au niveau agricole, les enfants ne reprennent plus et le risque de vente avec rachat souvent par l'Asie est bien présent.

Nouveaux thèmes de rapport

M. Resinelli proposa un sujet qui lui tient à cœur : la reconnaissance et l'équivalence des diplômes. Beaucoup de personnes francophones diplômées en Afrique ne peuvent les faire valoir en Belgique où la procédure de reconnaissance est très lourde, voire rédhibitoire. Il y voit une perte d'opportunités et d'intégration face aux pénuries dans de nombreux métiers en Belgique.

Il souligna également que cette thématique se situe au carrefour des politiques :

- De l'emploi
- De l'intégration
- De l'éducation

La thématique intéresse également le Canada.

La question qui sera posée en juillet à la Secrétaire générale de l'OIF fut adoptée.

Lors de la prochaine réunion du RJP qui se tiendra le 10 juillet à Paris, les points suivants devraient se retrouver à l'ordre du jour :

- Audition de l'AUF : mobilité et employabilité francophones
- Rapport sur la parentalité
- Présentation du rapport final de la commission écran du Québec
- Le Canada présentera la question du vote électronique à distance pour concilier vie professionnelle et vie privée

C. Réunion conjointe du RJP et du RFP

La sénatrice Teitelbaum souligna que c'était une première de réunir une séance de travail commune entre deux instances de l'APF. Cette réunion conjointe était particulièrement appropriée, les deux réseaux traitant de thématiques souvent similaires voire combinées.

Audition de Mme Zahra Kamil Ali, Représentante permanente de l'OIF pour les Amériques

L'Ambassadrice souligna le fait que dans la Francophonie, 70% de la population a moins de 35 ans.
Elle insista sur l'importance de les intégrer dans les instances de décision afin de bâtir une société plus forte et inclusive.
Le Cadre stratégique 2023-2030 de l'OIF initie des actions concrètes avec un accent sur la gouvernance et l'IA.
Le réseau international de la jeunesse francophone lancé en 2022 réunit plus de 300 organisations de jeunesse issues de près de 30 pays.
L'OIF a à cœur de renforcer l'autonomisation économique et politique des femmes et des jeunes en rappelant, à l'occasion de ses 30 ans, toute la pertinence de la Déclaration de Beijing, plan visionnaire pour l'égalité des sexes et les droits des femmes et des filles ou encore en célébrant les 25 ans de la résolution 1325 ONU Femmes Paix et Sécurité par l'organisation d'une formation sur le sujet.
L'action de l'OIF est multidimensionnelle et s'appuie sur 3 axes :

1. Sensibilisation
2. Formation
3. Plaidoyer

Outre son partenariat avec l'APF, l'OIF travaille étroitement avec l'AIMF (Association internationale des maires francophones) pour encadrer la formation des élues locales au Niger et en Tunisie, mais aussi avec l'Université Senghor pour établir une formation à la démocratie et à l'Etat de droit.
Un florilège des actions récentes de l'OIF:

- En faveur de l'inclusion politique :

Formation de 200 animateurs à Madagascar pour inciter la population à participer aux élections.

- En faveur des femmes candidates aux élections législatives

Associer les femmes et les jeunes rend la démocratie plus juste et inclusive.

Auditions d'une alumni du Parlement francophone des jeunes

Plus de 700 jeunes sont alumni depuis la première édition.
Claudia Fortin a participé à l'édition 2022 à Tirana.
Elle se réjouit de la riche expérience de rencontre avec des jeunes mobilisés pour la Francophonie partageant la même langue qu'elle en a retiré. Des liens demeurent et se créent à travers le monde et elle a encore revu plusieurs amis récemment. Elle y a aussi acquis de nombreuses compétences et ça l'a incitée à se lancer dans des études de droit.

Audition programme jeunes ambassadeurs de l'Assemblée nationale du Québec

Des jeunes ont formé un binôme avec des femmes parlementaires pendant 2 jours afin de découvrir le fonctionnement interne de l'Assemblée nationale, assister aux travaux et participer à différentes rencontres. L'avantage du programme réside dans le fait qu'il ne s'agissait pas d'une simulation mais bien d'inclure les jeunes.

Audition du Centre pour la francophonie des Amériques, un organe du Québec

Le Centre tente de créer des ponts entre les 33 M de francophones des Amériques vivant sur 42M de $km^{2.}$. Créé en 2008 par une loi, il organise des conférences, des formations et dispose de ressources pédagogiques. Le CA comprend des personnes nommées par le Gouvernement du Québec, mais aussi des administrateurs élus qui représentent les différents territoires du continent.
Il a vocation à favoriser le réseautage et à dynamiser la Francophonie à l'échelle du continent américain. La jeunesse est un public cible auprès duquel il valorise la langue française par le biais de 185 activités.
Parmi celles-ci, la Programme des jeunes ambassadeurs de la Francophonie des Amériques, riche de 7 éditions, se tient tous les deux ans dans un endroit différent. Atelier de leadership, d'identité francophone et d'engagement citoyen occupent les jeunes pendant toute une semaine. Les 50 participants sont sélectionnés sur appel à candidatures. 600 sollicitant se sont manifestés lors de la dernière édition.
M. Resinelli partagea le vécu en Belgique où les francophones représentent 40% de la population. Il souligna la quasi-parité de genre au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui compte en outre 20 parlementaires de moins de 40 ans.

- **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel :**
  - **Autorité(s) politique(s) : non**

    /
  - **Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : oui**

    Date(s) : *19 mai 2025*

    Descriptif : *La délégation a rencontré M. Yann Gall, Délégué général Wallonie-Bruxelles à Québec*

Signature de Mme Teitelbaum, Présidente RFP

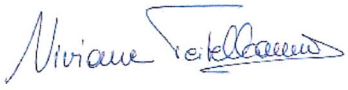

Date : 17.06.2025

Signature de M. Resinelli, Rapporteur RJP

Date : 17/06/2025